



# Règlement de la course

## Article 1 : Organisateur

Mud Me Up est une association de loi 1901 ayant son social au 19 rue Pierre Garreau 44140 Remouillé.

Mud Me Up est le seul et unique organisateur de la course et de l'ensemble des éditions : « Crazy Up ».

Dans le cadre du présent règlement, le vocable « l'organisateur » désignera Mud Me Up et « l'épreuve » désignera indifféremment chacune des éditions Crazy Up.

## Article 2 : L'évènement

Crazy Up est une course pédestre, qui consiste à effectuer une boucle de 7 ou 9 kilomètres, entrecoupée d'obstacles et d'activités diverses. C'est une épreuve destinée au grand public et ne constitue pas une compétition (hors Vague Elite et course X Challenge). L'état d'esprit de cette épreuve est de se dépasser physiquement et mentalement pour en venir à bout, en prenant son temps. Aucun prix ne sera donc reversé (hors cadeaux finisher). La convivialité, l'entraide et la bonne humeur seront de rigueur. Afin de maintenir ce concept il vous est fortement conseillé de vous déguiser ...Vous devrez également avoir un nom d'équipe : Soyez inventif !

## Article 3 : Catégories d'épreuves

Ils existent 5 catégories de courses :

- La Nocturne (Course le samedi soir à partir de 21h30 de 7 kilomètres, à partir de 16 ans)
- La Classique (Epreuve reine des courses dimanche de 9h à 14h de 9 kilomètres, à partir de 16 ans)
- Le X Challenge (Tenter de réaliser 4 fois la Classique en ayant pour contrainte de faire chaque tour en moins d'une heure, à partir de 16 ans)
- La Vague Elite (Réaliser la meilleure performance sur le parcours Classique en s'affrontant avec d'autres compétiteurs, à partir de 16 ans)
- Le Défi Kids (un parcours de 1 kilomètre pour les enfants de 6 à 9 ans et un autre de 1,5 kilomètres pour les enfants de 10 à 14 ans)

## Article 4 : Conditions de participation

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- Avoir l'âge requis pour participer (cf. article 3 : Catégories d'épreuves)
- S'être acquitté du paiement qui ne s'effectue qu'en ligne
- Accepter et respecter le présent règlement



**CRAZY-UP**

[contact@crazy-up.fr](mailto:contact@crazy-up.fr)

[www.crazy-up.fr](http://www.crazy-up.fr) // [facebook.crazy-up.fr](https://facebook.crazy-up.fr)



- Reconnaître être apte à nager 50 mètres dans une eau froide (tous les obstacles sont contournables)
- Obligation de fournir un certificat médical (Annexe 2) rédigé en français de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à obstacles ou de fournir une licence d'un sport suivant : Aïkido, Airsoft, Alpinisme, Athlétisme, Aviron, Badminton, Baseball, Basket-Ball, Biathlon, Boxe, Canoë-Kayak, Capoeira, Cyclisme, Danse, Escalade, Escrime, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Handball, Hockey, Judo, Ju-Jitsu, Karaté, Kick Boxing, Krav Maga, Kung Fu, Lutte, MMA, Natation, Paint Ball, Rugby, Soft Ball, Squash, Ski, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, Triathlon, Volley Ball, Waterpolo
- Pour les mineurs : Obligation de fournir une autorisation parentale écrite de participer à ladite édition Crazy Up (Annexe 1)

L'ensemble de ces fichiers et documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif, ils sont obligatoires pour la restitution du dossard.

## **Article 5 : Inscription**

Les inscriptions se font en ligne et sont ouvertes à partir de 16 ans. Le paiement s'effectuera en ligne uniquement.

L'inscription donne accès au parcours Crazy Up ainsi qu'à un package de fin d'épreuve.

Un tarif progressif sera mis en place : plus vous inscrivez vite et plus le prix sera bas.

Les équipes inscrites commencent à partir de deux participants, il n'y a pas de maximum de participants par équipe.

Un échauffement collectif obligatoire sera proposé 15 minutes avant le départ de votre épreuve.

Nous vous conseillons cependant de réaliser, en amont, un échauffement individuel pour répondre au mieux aux exigences physiques de l'épreuve.

Un contrôle d'identité pourra être effectué le jour de la manifestation sportive. Toute personne ayant rétrocédé son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, et la tierce personne s'expose à une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison et 30 000€ d'amende. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 6 : Respect de l'environnement**

L'épreuve se déroulant en milieu naturel, le respect de l'environnement est attendu de la part de chacun. Il est interdit d'évoluer en dehors du balisage et les déchets doivent être jetés dans les espaces réservés à cet effet.

Le respect des personnes et le fair-play vis-à-vis des autres participants sont de rigueur.



**CRAZY-UP**

[contact@crazy-up.fr](mailto:contact@crazy-up.fr)

[www.crazy-up.fr](http://www.crazy-up.fr) // [facebook.crazy-up.fr](https://facebook.crazy-up.fr)



## **Article 7 : Newsletter**

Toutes les informations relatives à l'inscription seront communiquées par newsletters. Nous conseillons aux participants de consulter leur boîte mail régulièrement afin de consulter les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la course.

## **Article 8 : Parking**

Un parking réservé aux participants est mis en place aux abords du village. Des commissaires se chargeront d'indiquer l'endroit.

## **Article 9 : Retrait des dossards**

A la suite de votre inscription, vous recevrez une confirmation par mail afin de valider votre participation. Il est impératif de se présenter avec une pièce d'identité afin de pouvoir retirer votre dossard.

Des pièces obligatoires non fournies (cf. Article conditions de participation), pourront également vous être demandées.

## **Article 10 : Déguisement, tenue et matériel**

Il est conseillé pour tous les coureurs de ne pas courir bras ou jambes nues afin de minimiser les risques de blessures.

Le port d'un déguisement est fortement conseillé mais ne devra pas entraver la progression du participant ni présenter un risque quelconque de blessure pour ce dernier.

Le transport de matériel quel qu'il soit est fortement déconseillé durant la course. Toutefois, pour les équipements emmenés par un participant durant l'épreuve (lunettes, cameras, téléphones...), son détenteur est seul responsable de leur conformité, leur entretien et leur garde. L'organisateur ne saurait être responsable de toute perte, vol ou dégradation de ce matériel et ce, même s'il en a la garde. La souscription garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 11 : Responsabilité**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de vos effets personnels, dans le « village », sur le parcours ou le parking.

Le participant est responsable de ses actes sur les lieux de l'événement. En conséquence, il s'engage à rembourser tout dégât, dommage ou dégradation à l'organisateur, à la première demande et sur simple présentation des justificatifs des frais que celle-ci aura engagés pour la remise en état.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser du lieu de l'événement toute personne dont le comportement serait de nature à gêner les autres participants.



**CRAZY-UP**

[contact@crazy-up.fr](mailto:contact@crazy-up.fr)

[www.crazy-up.fr](http://www.crazy-up.fr) // [facebook.crazy-up.fr](https://facebook.crazy-up.fr)



## **Article 12 : Vagues et zone de départ**

Chaque participant(e) se verra communiquer son heure départ, lors d'une newsletter d'information. Il pourra retrouver ces informations sur le site internet, la page Facebook ou la page Instagram de l'évènement.

Le jour de la course, l'accès à la zone de départ se fait via par le sas du même nom. Nous demandons à chaque participant de se rendre aux abords de la zone 30 minutes avant leur départ. Avant le départ 15 minutes d'échauffement collectif sont obligatoires (Cf. article 6 Inscription).

## **Articles 13 : Parcours**

Toutes les informations relatives au parcours seront données via une newsletter quelques jours avant le départ de la course, lors du retrait des dossards via un document d'informations ainsi que sur le village de course le jour J.

Des signaleurs, commissaires, et de la rubalise canaliseront et orienteront les coureurs du début à la fin de l'épreuve.

Les consignes de sécurité signalées sur les obstacles ou données par le personnel de l'organisation doivent être respectées.

Pour chaque obstacle, il est notamment interdit de plonger la tête la première ou de sauter alors qu'un autre participant est placé devant vous.

Soyez vigilant et respectueux des autres.

En cas d'incident sur le parcours ou dans le « village », les participants devront prévenir le personnel de l'organisation le plus proche et respecter ses consignes.

Des secouristes seront à votre disposition dès votre retour de l'épreuve, mais également sur le parcours pour soigner tous vos petits bobos.

Seuls les véhicules de l'organisation et des secours seront autorisés sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de dernière minute au niveau du parcours et/ou de la position des postes de ravitaillement.

## **Article 14 : Ravitaillement**

Deux ravitaillements seront mis à disposition des participants. Chaque participant, doit prendre le temps nécessaire pour s'hydrater et manger correctement.

## **Article 15 : Abandons**

Si un participant, en dehors d'urgence médicale ou de blessure, souhaite abandonner, il doit le signaler à un ravitaillement, à un organisateur ou à un commissaire de course. Il devra ramener la puce de chronométrage sous peine de facturation pour cette dernière.



**CRAZY-UP**

[contact@crazy-up.fr](mailto:contact@crazy-up.fr)

[www.crazy-up.fr](http://www.crazy-up.fr) // [facebook.crazy-up.fr](https://facebook.crazy-up.fr)



## **Article 16 : Sécurité médicale**

Un service d'assistance médicale est mis à disposition en particulier au niveau de plan d'eau. Sur avis médical, toute personne jugée inapte à continuer l'épreuve sera mis hors course par l'organisation. Le participant devra se soumettre de fait à l'autorité du dispositif médical et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

## **Article 17 : Douches et vestiaires**

La ville de Remouillé met à votre disposition des douches et vestiaires pour ceux qui le souhaitent.

## **Article 18 : Annulation**

La non-participation à l'épreuve ou les demandes d'annulation reçues 3 semaines avant l'épreuve choisie ne donneront pas lieu à remboursement, quel qu'en soit le motif.

En cas d'annulation de l'évènement *Crazy Up*, les participants se verront rembourser en intégralité leurs frais d'inscriptions.

## **Article 19 : Responsabilité civile**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés.

## **Article 20 : Utilisation à l'image**

Par sa participation à Crazy Up, chaque participant autorise expressément les organisateurs ou ses ayants-droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de Crazy Up en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vous acceptez que les photos et vidéos qui seront prises pendant les épreuves soient utilisées par l'association et l'organisation pour communiquer sur l'évènement. Vous renoncez à une quelconque compensation et conservez un droit de rétractation



**CRAZY-UP**

[contact@crazy-up.fr](mailto:contact@crazy-up.fr)

[www.crazy-up.fr](http://www.crazy-up.fr) // [facebook.crazy-up.fr](https://facebook.crazy-up.fr)



# Annexe 1

## AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nom du mineur : .....

Prénom du mineur : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Je soussigné ....., représentant légal de la personne ci-dessus, l'autorise à participer à l'épreuve CRAZY UP, course à obstacles de 6 ou 10 kms.

Date : .....

Signature du représentant légal :





# Annexe 2

## CERTIFICAT MEDICAL TYPE

Je soussigné Dr ....., Docteur en médecine,  
certifie avoir examiné ce jour :

M. / Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Né le : ...../...../.....

dont l'état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique des épreuves de CRAZY UP :

- Course à pied en compétition.
- Passage d'obstacles de type parcours du combattant.
- Franchissement de passages en eau.

qui se déroulera sur une distance de 6 ou 10kms, soit un effort d'une durée de 2h30 maximum.

Date : .....

Signature et cachet du médecin :

